



Conseil économique et social

Distr. générale
2 décembre 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité du commerce

Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques

Dix-huitième session

Genève, 15-17 février 2012

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Orientation stratégique

Orientation stratégique du CEFACT-ONU pour 2012-2013

Présenté pour examen par le Bureau du CEFACT-ONU

Résumé

Ce projet de note sur l'orientation stratégique du CEFACT-ONU pourra servir de base aux consultations qui auront lieu avant la dix-huitième Plénière et aux discussions tenues lors de cette Plénière. Une version révisée tenant compte des résultats des échanges de vues entre les délégations et les autres parties prenantes sera publiée après la session.

1. Dans le cadre du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies, la Commission économique pour l'Europe (CEE) coordonne les recommandations sur la facilitation du commerce et les normes relatives aux transactions électroniques qui se rapportent à toutes les procédures commerciales pouvant favoriser les échanges internationaux et les services associés. Il s'agit de veiller à la simplicité, à la transparence et à l'efficacité des procédures commerciales mondiales.
2. Le CEFACT-ONU s'occupe d'un large éventail de processus commerciaux intermédiaires et de procédures administratives liés à la facilitation des échanges, en particulier aux chaînes d'approvisionnement internationales qui, généralement, supposent par exemple des activités commerciales, de transport et de logistique, des activités réglementaires et des mesures de paiement.
3. Bien qu'il reste nécessaire de réduire les procédures bureaucratiques, les besoins en processus et en informations supplémentaires des organes de réglementation, des administrations et des entreprises ont beaucoup augmenté ces dernières années, en particulier pour ce qui concerne les précisions à fournir au préalable (avant l'arrivée et avant le départ) pour les services de sécurité, les autorités sanitaires et les douanes. Cette évolution, qui a ajouté à la complexité et à l'extension géographique des chaînes d'approvisionnement internationales, représente un formidable défi.
4. Le public, les organes de réglementation et les administrations ne cessent d'exiger une meilleure protection contre les risques liés au terrorisme, aux matières dangereuses, à la fraude, aux erreurs et aux accidents. Dans le domaine du commerce, cela impose aux participants d'être de plus en plus largement comptables, à tout moment, de tous les éléments de leurs transactions. La traçabilité est désormais un enjeu majeur et est considérée comme décisive pour la protection des consommateurs. De ce fait, les chaînes d'approvisionnement internationales doivent être conformes aux réglementations locales dans le domaine du commerce et aux formalités requises pour passer les frontières. Les procédures de contrôle reposent généralement sur des analyses des risques à un point donné de la chaîne d'approvisionnement mais elles ne garantissent pas un contrôle complet et continu. Les recommandations et les normes internationales offrent cependant la possibilité d'optimiser la sécurité tout au long des chaînes d'approvisionnement et à tout moment.
5. Dans ce contexte, le rôle du CEFACT-ONU est de proposer un ensemble cohérent et uniforme d'instruments de facilitation du commerce pouvant aider les petites et moyennes entreprises ainsi que les pays en transition et en développement à participer plus efficacement aux échanges mondiaux.
6. Les normes, les recommandations et les autres instruments du CEFACT-ONU jouent un rôle essentiel dans les efforts fournis pour favoriser une répartition plus efficace des moyens de production et le flux des biens et des services à l'ère du numérique. Ces défis exigent que l'on mette à profit des technologies de l'information et de la communication appropriées.
7. Les gouvernements et les organismes de réglementation du monde entier utilisent de plus en plus (parfois uniquement) les transactions électroniques en appliquant des normes internationales, ouvertes, plutôt que des normes nationales ou exclusives. L'augmentation continue du volume des transactions en ligne requiert également le recours à des échanges d'information efficaces, de confiance, fiables et sûrs.
8. Le CEFACT-ONU peut contribuer à répondre à ce besoin en fournissant la capacité de standardiser les processus et de communiquer les informations de manière totalement non ambiguë. Pour atteindre cet objectif au niveau mondial, il faut pouvoir disposer de bibliothèques et de répertoires communs uniformisés et agréés au plan international. Des organisations comme l'Organisation mondiale du commerce et l'Organisation mondiale des

douanes ont reconnu que ce sont là des instruments de la plus haute importance, que le CEFACT-ONU considère aussi comme décisifs, maintenant et dans le futur.

Principaux domaines d'activités

9. Pour remplir sa mission, le CEFACT-ONU exécute des activités dans les grands domaines ci-après, en réponse aux besoins des pays, des organes de réglementation et du commerce international.

- Déterminer et analyser les occasions qui s'offrent de simplifier, aligner et uniformiser les procédures et processus commerciaux internationaux et les flux d'information entre les pays;
- Élaborer et actualiser des recommandations, normes et instruments susceptibles de favoriser la facilitation du commerce international, en réponse aux besoins des pays et des autres parties prenantes;
- Collaborer avec d'autres acteurs importants de la facilitation du commerce et avec les organisations s'occupant de l'élaboration de normes de manière à éviter les duplications d'activités et à édifier collectivement un cadre mondial et cohérent basé sur les pratiques les meilleures;
- Agir sur le terrain pour aider au renforcement des capacités en matière d'application des recommandations, des normes et des instruments du CEFACT-ONU partout dans le monde et en particulier dans les pays en transition et en développement.

10. En 2012-2013, le CEFACT-ONU travaillera au sein d'une structure organisationnelle nouvelle encourageant une collaboration croisée sur les projets. On s'attachera à préserver les investissements consacrés aux normes et aux recommandations existantes et en même temps à relever les défis et à saisir les opportunités liés aux exigences des méthodologies et des technologies électroniques nouvelles (et des normes qui leur sont associées) appliquées aux échanges mondiaux.

11. Les gouvernements et le secteur privé devraient continuer à faire un usage de plus en plus intensif des normes du CEFACT-ONU qui, de ce fait, retiendront de plus en plus l'attention.

12. Des efforts particuliers seront faits pour recenser les domaines prioritaires et suivre de près les objectifs fixés, contribuant ainsi à une gestion positive et réaliste des résultats attendus. On étudiera en particulier les moyens d'apporter un soutien à de nouveaux experts nationaux du CEFACT-ONU.

13. À titre d'exemple, les progrès marqués et continus du système de guichet unique devraient conduire à l'adoption de nouvelles normes du CEFACT-ONU. L'engouement constaté partout dans le monde pour le système de guichet unique ne pourra que favoriser l'application à plus grande échelle de l'ensemble complet des instruments de facilitation du commerce et constitue pour les pays, en particulier les pays en développement et les pays en transition, une occasion unique de progresser dans ce domaine. Le CEFACT-ONU envisage en particulier de compléter les recommandations 33, 34 et 35 existantes par l'élaboration et la publication de la recommandation 36 sur l'interopérabilité des guichets uniques, favorisés par des instruments appropriés.